



Les communes concernées

À partir du 1^{er} janvier 2018, le SDED 52 assure la collecte sur toutes ces communes.

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018 ILS NE VONT PLUS DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE

NOUVEAU
au 1^{er} janvier 2018



CARTONNETTES ET PETITS CARTONS (< 50 cm x 50 cm)

ILS SERONT À DÉPOSER DANS LA BORNE AVEC LE PAPIER



Nouveau guide du TRI

[Les consignes de tri évoluent à partir du 1^{er} janvier 2018]

**Un doute, une question ?
Contactez le SDED 52
au 03 25 35 09 29
ou sded52@sded52.fr
www.sded52.fr**

**La Haute-Marne, une terre de tri,
les haut-marnais, une âme de trieurs.
Merci à vous !**

POTS ET BOCAUX
EN VERRE



BOUEILLES
EN VERRE



VAISSELLE CASSÉE
À LA POUBELLE

À DÉPOSER
DANS LA BORNE
À VERRE



BOUEILLES
ET FLAÇONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



EMBALLAGES
LIQUIDES
ALIMENTAIRES

À TRIER
DANS LE SAC OU
BAC JAUNE



TOUS LES PAPIERS
SE RECYCLENT

(CAHIERS
BLOC NOTES
IMPRESSIONS
JOURNAUX
CATALOGUES
PROSPECTUS
ENVELOPPES
LIVRES...)



NOUVEAU
au 1^{er} janvier 2018



CARTONNETTES
ET PETITS CARTONS
(< 50 cm x 50 cm)

Les gros cartons
vont à la déchetterie.

À DÉPOSER
DANS LA BORNE
AVEC LE
PAPIER



À DÉPOSER
À LA DÉCHETTERIE



DÉCHETS
DE JARDIN



DÉCHETS
DE CUISINE



MARC DE CAFÉ, THÉ
ESSUIE-TOUT

À COMPOSTER
À LA MAISON



COUCHES ET TEXTILES
SANITAIRES



VAISSELLE CASSÉE



POTS, FILMS
ET BARQUETTES
EN PLASTIQUE

À JETER
DANS LA
POUBELLE



L'info+

Pas besoin de laver les emballages,
il suffit tout simplement de bien les vider.

Vous pouvez laisser tous les bouchons sur
toutes les bouteilles et tous les flacons en plastique.

Mes consignes de tri au
1^{er} janvier 2018